

Les Tsiganes en Europe : un crime oublié

Tout au long de l'année 2010, une série d'événements culturels sur le thème : *Une mémoire française, Les Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1946* ⁽¹⁾ va être organisée dans toute la France par un collectif d'associations afin de faire plus largement connaître le traitement indigne qui leur fut réservé. Nous aurons l'occasion d'en reparler mais, dès ce numéro, nous présentons trois ouvrages récents, qui font le point sur le sort des Tsiganes pendant la guerre en France, en Suisse et en Allemagne. Ils replacent le génocide dont ils furent victimes dans la perspective des discriminations qu'ils subirent avant-guerre et qui se perpétuèrent bien après celle-ci, niant en quelque sorte de facto et immédiatement la mémoire du crime commis.

Alors qu'en France, les Tsiganes vivaient déjà depuis 1912 sous un régime de contrôle policier très contraignant, des mesures nouvelles furent prises contre eux dès la déclaration de guerre et la défaite française de 1940 aggrava encore leur situation.

Parias

Deux logiques se rencontrèrent à ce moment : une logique de criminalisation des nomades qui était celle des autorités françaises ; une logique de « racialisation » et de persécution du peuple tsigane qui était celle des autorités allemandes. Comme nous le montre le très bon livre d'Emmanuel Filhol et de Marie-Christine Hubert ⁽²⁾, ces deux logiques se sont additionnées sans jamais se confondre tout à fait. La première avait pour motif avoué la sédentarisation des Tsiganes ; elle explique que ceux-ci aient été assignés à résidence dès le mois d'avril 1940 et qu'ils n'aient été libérés que très tardivement (en mai 1946, pour les derniers d'entre eux !) des camps où Vichy les avaient ensuite internés. La deuxième, qui s'est imposée avec l'Occupation, avait pour motif non avoué l'élimination physique de cette population ; elle explique que les Tsiganes aient été internés par Vichy à la demande des nazis et qu'une petite partie d'entre eux aient été déportés. Les auteurs montrent



LE CAMP « DE LA ROUTE DE LIMOGES » À POITIERS (VIENNE), UN DES NOMBREUX CAMPS DE ZONE OCCUPÉE OÙ FURENT INTERNÉS DES TSGANES. SA DÉNOMINATION OFFICIELLE ÉTAIT EN 1941 « CAMP DE CONCENTRATION DES NOMADES », PUIS « CAMP DE CONCENTRATION DES NOMADES ET DES ISRAÉLITES » ; EN 1944, IL DEVINT « CENTRE DE SÉJOUR SURVEILLÉ ».

Une estimation des internés en France

« De 1940 à 1946, 30 camps d'internement pour nomades ont fonctionné sur l'ensemble du territoire français. Cinq se trouvaient en zone libre (Argelès-sur-Mer, Le Barcarès, Rivesaltes, Lannemezan et Saliers), 25 en zone occupée. Les nomades présents dans ces camps provenaient d'au moins 57 départements différents. Les plus gros contingents d'internés (plus de 200) avaient été arrêtés dans les Deux-Sèvres, le Finistère, la Gironde, les Hautes-Pyrénées, le Loiret, la Seine-Inférieure et l'Yonne. C'est surtout dans le Grand Ouest que les arrestations se sont révélées massives, car cette région était traditionnellement un point d'ancrage où vivaient de nombreuses familles tsiganes mais aussi une zone côtière stratégique pour les autorités allemandes.

L'examen des sources conservées dans les dépôts des Archives nationales et départementales et les témoignages recueillis permettent d'évaluer le nombre de personnes internées dans les camps pour nomades. On peut estimer qu'environ 6 500 hommes, femmes et enfants considérés comme nomades par les autorités françaises et l'occupant ont été internés en France de 1940 à 1946. Même s'il n'est pas possible de comptabiliser le nombre exact de Tsiganes touchés par ces mesures d'internement, les documents et les récits révèlent que les principales victimes des persécutions commises à l'encontre des nomades pendant la Seconde Guerre mondiale sont les Tsiganes de nationalité française. »

(Extrait du livre d'Emmanuel Filhol et Marie-Christine Hubert : *Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946*, Éditions Perrin).

néanmoins que, vraisemblablement par manque de temps, il n'y a pas eu de déportation collective des Tsiganes depuis le territoire français, seuls deux groupes d'hommes ayant été extraits du camp de Poitiers en 1943 pour être acheminés sur Sachsenhausen et Buchenwald, seul aussi un convoi étant parti depuis Malines sur le territoire belge à destination d'Auschwitz en 1944, emportant avec lui un certain nombre de Tsiganes originaires du Nord.

Même si la plupart échappèrent au pire, le sort des Tsiganes vivant en France n'a cependant guère été enviable car ils ont

été en permanence en butte au mépris et à la stigmatisation des « bons Français » qui se sont déchainés pendant la période (« *Monsieur le Préfet, notre cher pays, si cruellement blessé dans sa chair et dans son âme, ne peut admettre l'existence de gens pour qui la paresse est une loi, le vol un plaisir, l'immoralité une habitude. L'avenir de la France exige un peuple sain de corps et d'esprit : nous comprenons cette obligation et nous dénonçons ce qui y fait obstacle...* » écrit ainsi, en 1943, les habitants d'une commune de Loire-Inférieure qui pétitionnent avec succès

afin d'obtenir l'internement de deux familles) ; car aussi ils ont dû subir l'incurie des autorités françaises qui les ont laissés dans le dénuement le plus complet à l'intérieur des camps.

Au passage, les auteurs rétablissent quelques vérités à propos des victimes : la majorité avait un travail ; la majorité aussi était de nationalité française comme ce monsieur qui écrit en 1941 au ministre de l'Intérieur pour protester contre son assignation à résidence : « *En ma qualité de Français, titulaire de la carte de combattant, je ne puis comprendre qu'une résidence m'ait été assignée ainsi qu'à ma famille avec interdiction de nous déplacer sur le territoire des communes environnantes. [...] Il est particulièrement humiliant de nous voir traiter comme des étrangers, alors que mes fils ont tous servi dans l'armée française, et que plusieurs membres de ma famille sont prisonniers. Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir m'autoriser à circuler sur le territoire du département de la Corrèze avec ma fille et mon gendre. Ce faisant vous rendrez justice à de bons Français qui n'ont jamais cherché à esquiver leurs devoirs militaires.* » La demande a bien sûr été déboutée. Il est vrai que n'existait pas alors, comme aujourd'hui, un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale qui aurait pu faire droit aux desiderata de cet individu ! Mais l'attitude des autorités vichystes n'est pas isolée et la douce Helvétie n'a, à l'époque, rien à leur envier.

Identité suisse

« *Les Suisses ne sont pas des Tsiganes* » répondit sèchement le commandant allemand du camp de Westerbork à un malheureux Tsigane qui tentait ainsi de faire valoir sa nationalité suisse pour ne pas être déporté à Auschwitz. Au-delà de l'anecdote tragique, l'épisode dit tout sur l'attitude de la Suisse vis-à-vis des « Roms, Sintis et Yéniches » tel que nous le révèle une étude publiée sous les auspices de la très officielle Commission indépendante d'experts « Suisse-Seconde Guerre mondiale » ⁽³⁾. À la décharge morale de la Suisse si l'on peut dire, le rejet des « gens du voyage » y avait commencé bien avant le conflit et s'y est poursuivi bien après, puisque la fermeture de son territoire aux Tsiganes étrangers a débuté en 1888 et ne s'est achevée qu'en 1972.

On est cependant frappé par l'incroyable dureté des autorités suisses qui, face aux nazis, ont refusé de venir en aide à des Tsiganes nés ou ayant vécu sur leur sol, et qui, encore en 1944, ont rejeté des réfugiés en sachant sciemment qu'elles les envoyaient à la mort.

●●● Cette dureté voisine de l'inhumanité ne peut se comprendre que par rapport à la politique menée par la Suisse sur la « question tzigane » dans les années d'avant-guerre. Or, celle-ci a été un « mixte » entre la politique française de criminalisation et la politique allemande de racialisation. En ce qui concerne la criminalisation, les Suisses sont allés beaucoup plus loin que la France : dès 1913, ils internent les Tsiganes étrangers étant entrés illégalement sur leur territoire en séparant systématiquement les familles et en empêchant parfois volontairement leur reconstitution lorsque l'expulsion est prononcée. Quant aux Tsiganes « nationaux » - les Yéniches - ils n'hésitent pas à enlever leurs enfants et à les confier à une « œuvre » dont les deux premiers directeurs ont été l'un et l'autre condamnés pour abus sexuels. En ce qui concerne la racialisation, les autorités suisses n'hésitent pas non plus, sous l'influence de l'eugénisme racial propagé par des psychiatres gagnés aux idées nationales-socialistes, à stériliser, voire à castrer les Tsiganes considérés comme « asociaux ». On est là chez le Docteur Mabuse ou dans le cabinet du Docteur Caligari.

D'autre part, et à propos du fichage des Tsiganes, les auteurs révèlent des accointances pour le moins troublantes entre les polices suisse et allemande à travers leur collaboration étroite dans l'ancêtre d'Interpol dont le président en 1940 n'était autre que le sympathique SS-Gruppenführer Reinhard Heydrich ! Bien après la fin de la guerre, en 1970, niant que l'entrée du territoire suisse soit encore interdite aux Tsiganes, le chef de

la Division de Police écrit plaisamment : « Chaque étranger, pour autant qu'il remplisse les conditions requises, dispose donc de la possibilité de séjourner en Suisse, indépendamment de sa nationalité, de son origine ou de sa race. [...] Mais l'expérience montre que les Tsiganes ne se sont pas sentis à l'aise dans la société suisse, peut-être trop réglementée à leur goût. Leurs manières ont fréquemment suscité le rejet. Cet état de fait et les conditions climatiques suisses expliquent certainement que les Tsiganes aient choisi de quitter notre pays ». C'est le registre de « Arbeit macht frei ». Qui a dit que les (policiers) Helvètes sont dénués d'humour ?

En dépit des fulgurances suisses, c'est cependant à l'intérieur de l'Allemagne nazie que le racisme s'est, comme toujours, exprimé avec la plus grande virulence.

Chronique d'un génocide

Même si leur élimination physique ne constituait pas un objectif prioritaire pour les hitlériens, les Tsiganes, tout comme les juifs, ont été victimes d'une persécution d'ensemble qui visait à les faire disparaître jusqu'au dernier. Tout comme les juifs aussi, cette persécution a commencé très tôt et est passée en Allemagne par des mesures d'exception qui ont été plus dégradantes et inhumaines les unes que les autres. Tout comme les juifs enfin, les Tsiganes ont vécu le bout de l'horreur en étant stérilisés en masse, enfermés sans aucune ressource dans des camps, massacrés en Serbie par la Wehrmacht, en URSS



CLICHÉ ANTHROPOMÉTRIQUE D'UNE FEMME TSIANE DÉTENUE À BIRKENAU ; SON NUMÉRO MATRICULE EST PRÉCÉDÉ DE LA LETTRE Z, POUR ZIGUNER.

par les *Einsatzgruppen* et pour finir assassinés dans les chambres à gaz d'Auschwitz ou l'innommable Docteur Mengele effectuait aussi des expériences démentes sur leurs enfants pour le compte de professeurs de médecine couverts d'honneurs qui moururent tranquillement dans leur lit à la fin des années soixante.

Cette tragédie nous est racontée dans le livre ⁽⁴⁾ d'une non-historienne mais d'une femme de cœur, chorégraphe et cinéaste de profession, qui est partie du sort des Tsiganes dans l'Allemagne nazie

pour étendre autant qu'elle l'a pu - vu le manque de sources - son étude au reste de l'Europe. L'ouvrage, qui suit logiquement le fil chronologique des événements, souffre parfois d'un certain manque de méthode mais ce petit défaut est compensé par la belle sensibilité de l'auteur qui connaît parfaitement bien son sujet et qui n'hésite pas à appeler un chat un chat, un crime un crime. Surtout, tel qu'il se présente, son livre nous offre l'un des très rares tableaux d'ensemble du sort des communautés tziganes pendant la guerre. Espérons que d'autres suivront. Il en va de la mémoire de l'Europe, il en va aussi du respect d'un peuple qui est toujours aujourd'hui, hélas, ostracisé et méprisé sur une grande partie de notre continent.

FRANCK SCHWAB

(1) Outre le film *Liberté* de Tony Gatlif, qui sort en février, expositions, conférences, concerts, etc. sont au programme. Consulter le site du projet sur www.memoires-tziganes1939-1946.fr

(2) Emmanuel Filhol et Marie-Christine Hubert : *Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946*, préface de Henriette Asséo (Editions Perrin, 2009, 398 pages, 22 euros).

(3) Thomas Huonker et Régula Ludi : *Roms, Sintis et Yéniches, la « politique tzigane » suisse à l'époque du national-socialisme*, traduit de l'allemand par Marc Rüeger et Karin Vogt, postface à l'édition française de Thomas Huonker (Editions Page deux, Lausanne, 2009, 214 pages, 18 euros).

(4) Lydia Chagoll : *Tsiganes sous la croix gammée, le sort des communautés Sinti et Roma*, avant-propos de José Gotovitch, traduit du néerlandais par M. Baux et L. Alder (Editions Luc Pire, 2009, 319 pages, 22 euros).

Musique tzigane dans les camps de concentration

On sait que dans les camps de concentration les SS contraignaient des détenus à jouer de la musique. Les Tsiganes, dont les talents dans ce domaine étaient très prisés, n'y échappèrent pas. Explications et témoignages.

La musique tzigane a rempli un rôle particulier dans les camps. Tout d'abord, nous savons que les SS avaient constitué des orchestres tziganes en de nombreux endroits pour accompagner les déportés partant au travail, pour jouer pendant que des détenus étaient battus ou pour d'autres occasions encore, pour l'agrément des SS ou celui de visiteurs importants, par exemple. Dans le premier cas, le répertoire comprenait des œuvres de musique allemande. Dans le deuxième, les SS aimaient entendre des airs traditionnels tziganes, ou considérés comme tels, de ceux qu'on interprétait dans tous les restaurants européens entre 1918 et 1945. Il y avait des orchestres tziganes à Auschwitz, Buchenwald, Lackenbach et ailleurs.

Les Roms jouaient aussi pour les autres

déportés du camp, en échange de nourriture ou en remerciement. Dans ce cas, leurs codétenus voulaient être distraits et non pas entendre pleurer sur leur sort.

Le rôle principal de la musique pour les Tsiganes consistait donc à faire plaisir aux autres, soit aux gardiens SS soit aux autres déportés. Dans certains camps, les instruments ne sortaient que lorsque les gardiens leur demandaient de jouer, dans d'autres, ils avaient été confisqués.

Voici quelques témoignages oculaires sur les Tsiganes et la musique dans les camps. Eugen Kogon parle de Buchenwald dans ce passage que l'on cite souvent :

« Il était horrible de voir et d'entendre les Bohémiens jouer leurs marches joyeuses pendant que les détenus traqués défilaient devant eux, en ramenant au camp leurs camarades morts ou mourants. (...) Je me souviendrai toujours de cette glaciale soirée du jour de l'An de 1939. Soudain, j'entendis un violon de tzigane jouer dans un Block, comme si cela venait de très loin, de temps et de pays plus heureux, accents de la Puszta, mélodies de Vienne et de Budapest, chansons du pays natal... »

Un détenu norvégien se souvient d'enfants arrivant à Sachsenhausen en provenance de Ravensbrück le 4 mars 1945 :

« Les enfants étaient tziganes, mer-

veilleusement beaux et charmants, affaiblis et musiciens. Dans le Block 16 des Norvégiens, on en fit manger quelques-uns et ils donnèrent un concert en signe de reconnaissance ».

Rudolf Kustermeier, de Bergen-Belsen, raconte :

« Il y avait toujours des violons et des guitares dans le camp et quelques tziganes jouaient un peu de musique le soir. Les derniers jours, il se forma soudain un orchestre tzigane. Les SS encouragèrent les musiciens en leur distribuant des cigarettes et ils jouèrent du matin au soir, pendant que des corps gisaient sur le sol et que les SS faisaient pleuvoir des coups sur les prisonniers chancelants au rythme de mélodies de Lehar et de Johann Strauss. Les Tsiganes jouaient même la nuit. Personne ne pouvait dormir. Nous étions dans nos baraques, exténués. Les Tsiganes passaient de l'une à l'autre, jouaient quelques morceaux, collectaient de petits cadeaux et sortaient. Ils entrèrent dans notre baraque à 11 heures du soir, puis à 2 heures et encore une fois à 5 heures du matin. Certains détenus s'y opposèrent en disant que c'était de la folie, mais d'autres étaient contents d'avoir une distraction ».

C'est au son de leur propre musique que les Roms emmenés à Jasenovac, le camp Oustachi en Croatie, allèrent à la rencontre

de la mort. « Chaque jour, de six à douze wagons déchargeaient leur cargaison de Tsiganes. Les Oustachis prenaient d'abord les hommes et leur ordonnaient de chanter "Béni soit Pavelic qui a tué les maraudeurs serbes". Ils leur disaient qu'ils avaient été conduits jusqu'ici pour coloniser les terres des partisans serbes. Puis ils leur faisaient traverser la rivière pour rejoindre Ustaice. Là, poussés dans des maisons, ils étaient tués à coups de marteau puis enterrés dans des fosses de jardins ».

Environ 30 000 Tsiganes, plus qu'à Auschwitz, furent expédiés au camp d'extermination de Jasenovac. Il y eut peut-être une centaine de rescapés. Aucun chant contemporain n'en témoigne. Le souvenir de Jasenovac subsiste cependant dans un poème du Yougoslave Rasim Sejdic, dont le *Ils piétinèrent le violon tzigane* [Gaziarde e romane violina] est cité dans de nombreuses anthologies. En revanche, Jarko Jovanovic, un autre Yougoslave aujourd'hui décédé, choisit Auschwitz plutôt que Jasenovac pour site de son chant *Jekh diesoro ratvalo avilo* [Survint un jour sanglant].

DONALD KENRICK

(Ce texte est extrait des Actes du colloque « Créer pour survivre », organisé par la FNDIRP et l'Université de Reims en 1995).